

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

29 AVRIL 2019



Nous sommes allés à la mairie pour voir comment on vote. Monsieur Pierre Gonthier nous a invités à rentrer dans son bureau. Il nous a expliqué son travail de maire. Nous avons fait semblant de voter. Pour voter, nous avons dit notre nom. Le maire a cherché sur une liste électorale si notre prénom était inscrit. Nous avons pris deux images et une enveloppe (des bulletins déguisés...). Nous sommes entrés dans un isoloir.

Il fallait choisir entre les deux images, celle pour laquelle nous voulions voter. Nous avons mis notre enveloppe dans l'urne et avons signé sur une feuille blanche comme si c'était un registre. Ensuite, nous avons procédé au DÉ-POUILLEMENT. Pour cela, il fallait enlever les images des enveloppes, puis les compter.

Maintenant, nous savons comment voter !

Nous remercions le maire pour le temps qu'il a passé avec nous. Les élèves de Valezan



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille dix neuf

Le 29 avril à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint, Mme Gensac Véronique, 4e adjointe, M. Poussin Roger, 5e adjoint, Mme Charrière Christiane, 6e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7e adjoint,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Emprin Sylvie, Faggianelli Evelyne, Lizeroux Marion, Marchand Maillet Patricia, Michelas Corine, conseillères municipales

MM. Allamand René, Anxionnaz Didier, Bornand Jérémy, Broche Richard, Dancre Francis, Oougier Pierre, Ougier Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, conseillers municipaux

Excusés : Mme Hoën Martine, 8e adjointe, (pouvoir à M. Renaud Daniel), Mme Buthod Maryse, 10e adjointe, (pouvoir à M. Anxionnaz Didier), Mme Bertrand Chantal, conseillère municipale (pouvoir à M. Pellicier Guy), Mme Brun Séverine, conseillère municipale (pouvoir à M. Boch Jean Luc), Mme Girod Gedda Isabelle, conseillère municipale (pouvoir à Mme Emprin Sylvie), Mme Ferrari Valérie, conseillère municipale (pouvoir à Mme Marchand Maillet Patricia), Mme Montmayeur Myriam, conseillère municipale (pouvoir à Mme Astier Fabienne),

M. Montillet Gérard, 9e adjoint, (pouvoir à Mme Charrière Christiane), M. Luiset René, conseiller municipal (pouvoir à M. Hanrard Bernard), M. Servajean Daniel, conseiller municipal (pouvoir à M. Buthod Garçon Freddy)

Absents : MM. Allain Yann, Astier Laurent, Blanchet Jean-Luc, Bouzon Charles, Cleyrat Christian, Collomb Pascal, Girond Emmanuel, Koumanov Stefan, Morin Sébastien, Ollinet Alain, Ougier Raphaël, Silvestre Marcel, Tardy Lionel, Tresallet Anthony, Usannaz Bernard,

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Evelyne Faggianelli est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire indique qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans l'ordre du jour. La mention « Vote du budget annexe Régie de transport 2019 » est à retirer du point 25 « Report de la date de transfert à la COVA des services eau et assainissement en 2026, y compris SPANC.

Ressources Humaines

1. INSTITUTION DU TÉLÉTRAVAIL

Monsieur Pierre Gonthier rappelle au conseil municipal que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Il indique que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation (mairies des communes déléguées) et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires. Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Monsieur Pierre Gonthier liste les activités concernées par le télétravail :

Cadre d'emploi des rédacteurs : agent en charge de l'informatique, de la communication, du SIG, des NTIC

Cadre d'emploi des adjoints administratifs : agent en charge de l'informatique, de la communication, du SIG,

des NTIC

Puis, il explique que certaines fonctions ne sont pas compatibles avec le télétravail. Les activités des services suivants ne peuvent donc en aucun cas être concernées par le télétravail :

Accueil, animation, écoles, élections, état civil, multi accueil, police municipale, secrétariats, services techniques. Monsieur Pierre Gonthier ajoute que le nombre de jours pouvant être exercés sous la forme du télétravail ne peut être supérieur à 3 jours (trois jours) par semaine.

Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à deux jours par semaine. A noter que les seuils définis peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

Madame Corine Michelas demande si des agents sont déjà concernés par cette procédure. Monsieur le maire explique que cette délibération est justement prise pour les éventuels demandes ou besoins de la collectivité.

Le conseil municipal décide l'institution du télétravail dans les conditions qui lui sont présentées. (Votants : 37, pour : 37)

2. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ — SERVICE CUISINE CENTRALE

Madame Christiane Charrière informe qu'un agent au grade d'adjoint technique a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 3 mois. Cette demande a été acceptée par la commission Ressources Humaines et sera actée par arrêté de monsieur le maire.

Madame Christiane Charrière propose ainsi le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour son remplacement comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique - temps de travail 35 hebdomadaires du 3 juin au 31 août 2019 inclus. Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

3. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE STAGE AVEC L'ENIL DE MAMIROLLE (25)

Monsieur Pierre Gonthier expose qu'un étudiant en 1ère année de BTS GEMEAU de l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière de Mamirolle (Doubs) intégrera le service eau et assainissement de la collectivité du 1er juillet au 9 août 2019, soit 6 semaines. Une convention de stage doit être signée en conséquence. Il propose également, comme pour les stagiaires école accueillis au sein de la collectivité et ne bénéficiant pas d'une gratification obligatoire (moins de 308 heures de présence), le versement d'une gratification pour ce stage d'un montant de 240 euros nets.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention présentée avec l'ENIL de Mamirolle pour l'accueil d'un stagiaire et approuve la gratification à verser d'un montant de 240 euros nets. (Votants : 37, pour : 37)

4. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur Pierre Gonthier indique qu'il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet en raison de la prise en charge de l'entretien des locaux « salle hors sacs – Les Coches ».

Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10% du temps de travail initial, il convient de procéder de manière concomitante à la suppression du poste initial et à la création du poste à horaire augmenté.

Il sera donc proposé :

- la suppression, à compter du 1er mai 2019, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 25 heures hebdomadaires annualisées.
- la création, à compter de cette même date, 1er mai 2019, d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 32 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la modification du poste d'adjoint technique dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

5. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS « CHAUFFEURS » — RÉGIE TRANSPORTS PUBLICS — ÉTÉ 2019

Afin de permettre le fonctionnement de la régie de transports pendant la saison estivale, madame Fabienne Astier

présente la proposition du conseil d'exploitation de la dite régie de créer des emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il est ainsi proposé la création des CDD saisonniers suivants :

- 7 agents saisonniers « chauffeurs » - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 5 juillet au 31 août 2019 inclus. Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 36, abstention : 1, Maryse Buthod par pouvoir)

6. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS MIS À LA DISPOSITION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS — ÉTÉ 2019

Monsieur Pierre Gonthier rappelle la nécessité de recruter, chaque été, des agents saisonniers mis à disposition de l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre des « Jobs d'été ».

Il propose ainsi la création de 4 postes d'adjoints techniques comme suit :

- 4 pour la période du 8 juillet au 31 juillet 2019 inclus
- 4 pour la période du 1er août au 23 août 2019 inclus pour un temps de travail de 35 hebdomadaires.

Monsieur Pierre Gonthier indique qu'il conviendra également d'établir une convention régissant l'encadrement de ces jeunes par l'ONF.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

7. CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS RELATIVE À L'ENCADREMENT DES JEUNES PENDANT L'ÉTÉ 2019

Suite à la création des postes d'adjoints techniques mis à disposition de l'Office National des Forêts (ONF), monsieur Pierre Gonthier indique qu'il convient maintenant d'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec l'ONF pour l'encadrement de ces jeunes, employés par la commune. Cette convention est valable pour la période du 8 juillet au 23 août 2019 inclus.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'ONF pour l'encadrement des jeunes durant la saison estivale. (Votants : 37, pour : 37)

8. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS — ÉTÉ 2019 — SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Pierre Gonthier propose de créer les postes saisonniers suivants afin de renforcer les effectifs des services techniques durant la saison estivale :

- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 13 mai au 15 novembre 2019 inclus pour le service espaces verts sur la commune déléguée de La Côte d'Aime
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 31 octobre 2019 inclus pour le service espaces verts sur la commune déléguée de Macot La Plagne
- 2 agents saisonniers - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 3 juin au 31 août 2019 inclus. Ils s'occuperont des sentiers de la commune de La Plagne Tarentaise
- 2 agents saisonniers - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 1 juillet au 31 août 2019 inclus. Agents intervenant sur les 4 communes

- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 6 mai au 15 septembre 2019 inclus. Agent polyvalent pour Montchavin La Plagne
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 13 mai au 15 septembre 2019 inclus. En remplacement d'un agent titulaire en Compte Epargne Temps.
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 30 septembre 2019 inclus.

- 6 agents saisonniers – jeunes de 16 à 18 ans, durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 1er juillet au 31 août 2019 inclus pour le service Espaces Verts sur les 4 communes déléguées. La durée des contrats dépendra du nombre de candidatures.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que le recrutement est à l'identique des saisons passées (aucun poste créé en plus). Le conseil municipal décide la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

9. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS – ÉTÉ 2019

Considérant la nécessité de recruter chaque saison estivale des agents saisonniers afin de renforcer les effectifs du multi-accueil «Les P'tits Bonnets», madame Christiane Charrière propose la création des postes suivants :

- 2 auxiliaires de puériculture ou éducateurs (trices) de jeunes enfants ou infirmier(e)s, pour la période du 3 juin au 30 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)
- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 8 juillet au 30 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)

Le conseil municipal décide de la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

10. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU CENTRE DE LOISIRS LES TOUCH'À TOUT – ÉTÉ 2019

Afin d'organiser au mieux l'encadrement du centre de loisirs «Les Touch'à Tout» durant la saison estivale, madame Christiane Charrière explique qu'il convient de recruter des agents saisonniers.

Elle propose ainsi la création des postes suivants :

- 3 adjoints d'animation pour la période du 8 juillet au 23 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)
- 2 adjoints d'animation pour la période du 5 août au 23 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)

Le conseil municipal décide de la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

11. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER À LA POLICE MUNICIPALE – ÉTÉ 2019

Considérant la nécessité chaque été de recruter un agent saisonnier affecté au service de Police Municipale, eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison estivale, madame Fabienne Astier propose la création du poste suivant :

- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et Assistant Temporaire pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures (temps complet) du 1er juillet au 31 août 2019

inclus.

Le conseil municipal décide la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

12. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER CINÉMA MONTCHAVIN – ÉTÉ 2019

Monsieur Pierre Gonthier rappelle la nécessité de recruter un projectionniste pour le cinéma de Montchavin pour la période estivale. Il propose ainsi la création d'un poste d'adjoint technique pour la période du 17 juin au 31 août 2019 inclus pour une durée hebdomadaire de 35h00.

Le conseil municipal décide de la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

13. RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) D'UN INFIRMIER (H/F) DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU MULTI-ACCUEIL

Madame Christiane Charrière explique qu'il est nécessaire de recruter un infirmier (H/F) pour le multi-accueil les p'tits bonnets pour une période donnée compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité et afin d'être en conformité avec la réglementation d'encadrement. Elle propose donc la création d'un poste à temps complet (35/35ème) du 1er juin 2019 au 31 juillet 2019. Le recrutement s'effectuera sur le grade d'infirmier.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

14. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur Pierre Gonthier rappelle qu'un règlement intérieur régissant le comité technique est obligatoire.

Il fait lecture du règlement intérieur du comité technique, tel que présenté et approuvé par les membres, régulièrement convoqués et réunis en date du 28 janvier 2019. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du comité technique tel qu'il lui est présenté. (Votants : 37, pour 37)

15. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Monsieur Pierre Gonthier rappelle qu'un règlement intérieur régissant le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail est obligatoire.

Il fait lecture du règlement intérieur du CHSCT, tel que présenté et approuvé par les membres, régulièrement convoqués et réunis en date du 28 janvier 2019.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du CHSCT tel qu'il lui est présenté. (Votants : 37, pour 37)

Administration générale

16. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES JARDINS COLLECTIFS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Madame Marion Lizeroux rappelle que la commune met en place des jardins collectifs afin de permettre aux ménages de la commune ne possédant pas de terrain de disposer d'un potager. Une douzaine de personnes souhaite occuper un lot cette année.

Afin d'assurer la bonne gestion des parcelles occupées et des alentours, madame Marion Lizeroux présente le règlement intérieur destiné à établir les règles d'utilisation et d'occupation des jardins. Il convient également d'en réglementer le stationnement notamment sur les parcelles servant à l'atterrissage des parapentes pour des raisons de sécurité.

Madame Marion Lizeroux propose donc de modifier le règlement intérieur des jardins collectifs afin d'intégrer ces nouvelles dispositions.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des jardins collectifs de la commune déléguée de Macot La Plagne tel qu'il lui est présenté. (Votants : 37, pour 37)

17. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LA PLAGNE TARENTAISE

Madame Marie-Suzanne Groetzinger présente le projet de règlement intérieur pour les bibliothèques de La Plagne Tarentaise stipulant les droits et les devoirs des usagers, notamment les conditions de facturation en cas de perte ou détérioration d'un document.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur des bibliothèques de La Plagne Tarentaise, tel qu'il lui est présenté. (Votants : 37, pour 37)

Finances

18. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Madame Marion Lizeroux rappelle que le conseil municipal doit, chaque année, statuer sur le montant des subventions à verser aux associations locales.

La commission de suivi des associations propose donc de voter les aides 2019 à hauteur de 362 255,00 euros, auxquels s'ajoutent 8 400,00 euros pour l'OCCE de la Côte d'Aime (école) et d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens pour les associations suivantes :

- Club des sports de La Plagne (165 000 euros)
- Club des sports de Montchavin La Plagne (35 000 euros)
- CBLS (55 000 euros)
- Club La Plagne Eaux Vives (27 000 euros)
- FCHT (25 000 euros)
- Syndicat d'initiative La Côte d'Aime- Valezan (16 500 euros)

Madame Marion Lizeroux ajoute que les communes d'Aime La Plagne et la Plagne Tarentaise se sont réunies pour recevoir 4 associations communes afin d'uniformiser les montants à verser. Cette initiative est nouvelle et madame Marion Lizeroux espère que celle-ci sera pérenni-

sée pour les prochaines années.

Les élus de la commune de La Plagne Tarentaise ont reçu quant à eux quinze associations afin de faire un point sur les budgets, les bilans et les demandes spécifiques.

Madame Marion Lizeroux indique que deux associations sont en attente car elles n'ont pas fournis les documents obligatoires ou n'ont pas donné suite à la demande de rendez vous.

Le conseil municipal approuve les subventions aux associations pour un montant de 362 255 euros pour 2019 et autorise monsieur le maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations citées ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

19. TARIFS 2019 ACCÈS COURTS DE TENNIS DE LA PLAGNE TARENTAISE

Madame Marion Lizeroux indique qu'il convient de valider les tarifs 2019 d'accès aux courts de tennis de La Plagne Tarentaise pour la saison 2019.

Elle indique que les tennis des Coches sont depuis cette année également accessibles via l'application internet-Balles Jaunes, comme ceux de Macot chef-lieu.

Les courts de tennis de La Plagne (Plagne Centre et Belle Plagne) sont gérés par un prestataire conformément à la convention passée avec la mairie. L'abonnement annuel pris auprès du Tennis Club de La Plagne Tarentaise permet également l'accès aux courts de la Plagne. Les leçons de tennis et les tournois restent néanmoins prioritaires.

Elle propose de fixer des tarifs pour l'accès aux courts de tennis pour l'année 2019 et indique qu'ils sont identiques à la saison 2018 :

- Forfait saison adultes : 50€ dont 29€ à la FFT pour la licence
- Forfait saison enfants : 40€ dont 20€ à la FFT pour la licence
- Heure de tennis tout public : 6€

Le conseil municipal dit que les tarifs pour l'accès aux courts de tennis de La Plagne Tarentaise pour l'année 2019 sont fixés conformément à la proposition ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

Marchés publics

20. AVENANT MARCHÉ PATINOIRE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Patrice Merel rappelle la mise en place d'une patinoire sur la Place Perrière pour l'hiver 2018/2019 et indique que le marché de location et gestion de la patinoire arrive à échéance le 31 mars 2019. Il informe le conseil municipal du succès de cette expérience qui se traduit par une très bonne fréquentation de cet équipement.

Monsieur Patrice Merel propose au conseil municipal, compte tenu du succès rencontré, de prolonger le contrat jusqu'à la fin de la saison hivernale soit jusqu'au 27 avril 2019.

L'incidence financière de cette prolongation sera la suivante :

Marché initial : 72 891,25 € HT

Avenant : 5 790,00 € HT

Soit une augmentation de 7,94 % par rapport au marché initial.

Le conseil municipal approuve l'avenant au marché de location et gestion de la patinoire tel que présenté ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

21. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE DIVERSES ROUTES SUR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Monsieur Patrice Merel informe le conseil municipal du projet de réhabilitation de la route des Frasses, de la place du Mont Blanc, de la route de Salignon et de la route de la Montagne.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 170 726,28 € HT. Monsieur le maire propose donc de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.

le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation des prestations citées ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

22. PROGRAMME 2019 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE LA PLAGNE TARENTAISE (COMMUNE HISTORIQUE DE MACOT LA PLAGNE) : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur Joël Ougier Simonin explique qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle 08) proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2019.

La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière (suite aux coupes réalisées cette année) combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches résineuses avec finition spéciale.

Le montant estimatif des travaux est de 4 000 euros HT. Ces travaux peuvent être subventionnés par la région. Il convient donc de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux en forêt communale de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 37, pour : 37)

23. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE VIDÉO PROTECTION

Monsieur le maire rappelle le projet de mise en place d'équipements de vidéo-protection sur l'ensemble des stations d'altitude, y compris Montchavin La Plagne et Les Coches.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 115 000,00 € HT. Il indique que cette dépense est inscrite au budget.

Monsieur le maire propose donc de solliciter le Conseil Régional et l'Etat (FIDP) pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux.

Monsieur Daniel Renaud demande s'il est prévu d'équiper les bâtiments publics de vidéo-protection. Monsieur le maire répond que les services travaillent depuis 3 ans sur ce dossier compliqué et que la priorité a été orientée sur les stations (accès, zones de retournement...). Ce travail pourra être ensuite poursuivi pour le reste de la commune.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention

aux organismes cités ci-dessus pour la mise en place de la vidéo-protection. (Votants : 37, pour : 37)

24. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION À BONCONSEIL

Monsieur Anthony Favre rappelle le projet de construction d'une station d'épuration à Bonconseil. L'ensemble de ces travaux est estimé à 428 020,00 € HT.

Il indique que cette dépense est inscrite au budget.

Monsieur Anthony Favre propose donc de solliciter le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux.

Le conseil municipal décide de solliciter les organismes cités ci-dessus pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la construction d'une station d'épuration à Bonconseil. (Votants : 37, pour : 37)

Travaux

25. REPORT DE LA DATE DE TRANSFERT À LA COVA DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2026 (Y COMPRIS SPANC)

Monsieur Daniel Renaud rappelle que la loi du 3 août 2018 prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas au 5 août 2018 à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à cet EPCI si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % de ses Communes membres représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prendra effet le 1er janvier 2026.

Monsieur Daniel Renaud propose donc au conseil municipal de solliciter un report de la date de transfert à la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) des services eau et assainissement en 2026 (Y compris le SPANC).

Le conseil municipal s'oppose au transfert à la Communauté de Communes des Versants d'Aime des compétences « eau » et « assainissement collectif et non collectif » au 1er janvier 2020 et demande le report de ces transferts au 1er janvier 2026. (Votants : 37, pour : 37)

26. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ACQUISITION ET À LA POSE DES CSE : SOLLICITATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (CoVA)

Monsieur Daniel Renaud explique que le montant des dépenses pour la pose de conteneurs semi enterrés au Moulin du Crêt – La Côte d'Aime et aux Villards de Belentre s'élève à 13 863,93 euros TTC.

Il indique que la part de la commune de la Plagne Tarentaise est de 4 984,85 euros (soit 50% du montant HT).

Le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la COVA afin de participer au financement des dépenses d'investissement liées à l'acquisition et la pose des grappes de conteneurs semi-enterrés pour la portion implantée en 2017 sur son territoire et propose que le montant de ce fonds de concours soit calculé, après achèvement des travaux, à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes liquidées pour lesdits investissements, soit un soutien financier établi à 4 984,85 €HT pour la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants: 37, pour : 37)

27. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DE LA TOCHÈRE AVEC LA CoVA

Monsieur Daniel Renaud explique que le ruisseau de la Tochère (commune déléguée de Bellentre) doit faire l'objet de travaux. Plusieurs acteurs sont intéressés par cette opération :

- La commune déléguée de Bellentre au titre de la gestion des eaux pluviales (responsable de la perturbation des cours d'eau) et de la gestion des réseaux et voiries concernées par l'opération ;

- La communauté de communes des Versants d'Aime au titre de sa compétence GEMAPI

Les deux parties admettent que l'opération doit être traitée comme un tout et qu'une maîtrise d'ouvrage unique doit être envisagée par le biais d'une délégation à la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA). Pour ce faire, une convention établit les modalités d'organisation de cette délégation (responsabilités, organisation décisionnelle, répartition financière et engagements réciproques).

Monsieur Daniel Renaud fait lecture du projet de convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le projet de convention de travaux sur le ruisseau de la Tochère avec la COVA. (Votants : 37, pour : 37)

28. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRAVAUX SUR LE RUISSEAU DES BACHES AVEC LA CoVA

Monsieur Daniel Renaud explique que le ruisseau des Baches (commune déléguée de Bellentre) doit faire l'objet de travaux. Plusieurs acteurs sont intéressés par cette opération :

- La commune déléguée de Bellentre au titre de la gestion des eaux pluviales (responsable de la perturbation des cours d'eau) et de la gestion des réseaux et voiries concernées par l'opération ;

- La communauté de communes des Versants d'Aime au titre de sa compétence GEMAPI.

Les deux parties admettent que l'opération doit être traitée comme un tout et qu'une maîtrise d'ouvrage unique doit être envisagée par le biais d'une délégation à la communauté de communes des Versants d'Aime.

Pour ce faire, une convention établit les modalités d'organisation de cette délégation (responsabilités, organisation décisionnelle, répartition financière et engagements réciproques).

Monsieur Daniel Renaud fait lecture du projet de convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le projet de convention de travaux sur le ruisseau des Baches avec la COVA. (Votants : 37, pour : 37)

Urbanisme

29. COUPE D'EMPRISE À ASSEoir EN 2019 EN FORÊT COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER — COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roland Richermoz propose la coupe d'emprise parcelle 21, à asseoir en 2019, en forêt communale de la commune déléguée de Bellentre, relevant du Régime Forestier pour la création d'une piste de débardage.

Le conseil municipal approuve la coupe à asseoir en 2019 en forêt communale de la commune déléguée de Bellentre relevant du régime forestier. (Votants : 37, pour 37)

30. COUPES À ASSEoir EN 2018 EN FORÊT COMMUNALE RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER-COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME- ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2018-202 DU 02 JUILLET 2018

Suite à une erreur concernant la commune déléguée d'assise du projet, Monsieur Daniel Renaud explique qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n°2018-202 du 2 juillet 2018.

Le conseil municipal annule la délibération n°2018-202 du 02 juillet 2018 et approuve la coupe à asseoir en 2018 en forêt communale de la Côte d'Aime relevant du Régime Forestier et concernant une partie de la parcelle 21 pour la réouverture de la zone humide de Chézerie. (Votants : 37, pour : 37)

31. ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE — M. BUTHOD ROBERT ET MME LIGEON CLAUDIE-COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Afin de régulariser une emprise foncière, monsieur Guy Pellicier explique qu'il convient d'acquérir la parcelle cadastrée 305 section C n°1208 appartenant à monsieur Buthod Robert et madame Ligeon Claudine sur la commune déléguée de Valezan.

Monsieur Guy Pellicier rappelle la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.

Il précise qu'après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière CHAMBERY 1, aucun titulaire de droits réels n'a pu être identifié.

La commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de monsieur Buthod Robert Maurice et madame Ligeon Claudine Péronne Euphrasie épouse BUTHOD. Ces deux personnes étant décédées depuis plus de 30 ans, ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de La Plagne Tarentaise à titre gratuit.

Le conseil municipal exerce ses droits d'acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître de monsieur Robert Buthod et madame Claudine Ligeon sur la commune déléguée de Valezan. (Votants : 37, pour : 37)

32. INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) RENFORCÉ SUR CERTAINS SECTEURS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roger Poussin rappelle qu'en 2013, la commune déléguée de Bellentre avait élaboré une révision générale de son PLU.

La mise en exploitation de ce document implique le vote d'une délibération pour la mise en oeuvre du Droit de Préemption Urbain renforcé.

Il rappelle que le DPU renforcé permet à la commune d'acquiescer prioritairement un bien à l'occasion de sa mise en vente à titre onéreux ou à titre gratuit, dans des zones préalablement déterminées, dans le but de réaliser une opération d'intérêt général. Par exemple, pour pallier au manque de stationnement sur certains secteurs de la commune déléguée de Bellentre, le fait de pouvoir préempter faciliterait la réalisation de parking.

Le conseil municipal a décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé sur certains secteurs de la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 37, pour : 37)

33. AVIS DE LA COMMUNE SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA RETENUE DE FORCLE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur René Allamand rappelle au conseil municipal que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) propose, tous les ans, un programme d'investissement au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), le concédant du domaine skiable.

Il indique que, par délibération n°2018-207 du 07 juillet 2018, la commune a validé l'extension retenue de Forcle. L'objectif du projet est de tripler la capacité de la retenue existante, afin d'augmenter les réserves disponibles pour utiliser au mieux les créniaux de froid. Ce projet s'accompagne également d'une nouvelle salle des machines, pour augmenter la capacité de production instantanée, ainsi que d'une canalisation de bouclage avec le réseau de Plagne Centre.

Les parcelles communales concernées sont situées à La Plagne, section N n°325 et section N n°1552.

Dans le cadre de l'enquête publique organisée au titre du code de l'environnement du 05 mars 2019 au 05 avril 2019, la préfecture sollicite l'avis de la collectivité.

S'agissant d'un équipement majeur nécessaire au fonctionnement du domaine skiable, le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'agrandissement de la retenue de Forcle porté par la Société d'Aménagement de La Plagne. (Votants : 37, pour : 37)

34. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ EN-EDIS

En vue de l'enfouissement d'une ligne 20 000 Volts afin d'alimenter la parcelle 038 AC n° 230, lieu-dit Plantebex, chalets Les Coches, monsieur Anthony Favre explique qu'il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée 038 section AC n° 230 (secteur de Bellentre).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée 038 section AC n° 230 (secteur de Bellentre) en vue de l'enfouissement d'une ligne électrique. (Votants : 37, pour : 37)

35. ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE – TEXERAUD - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roger Poussin propose de lancer une procédure d'acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître pour acquiescer les parcelles appartenant à monsieur Texeraud Pierre Emile. Après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière CHAMBERY 1, il indique qu'aucun autre titulaire de droits réels que le dernier propriétaire connu n'a pu être identifié.

Cette personne étant décédée depuis plus de 30 ans, ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de La Plagne Tarentaise à titre gratuit.

Monsieur Roger Poussin ajoute que la procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire (ou ayant-droit) de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution.

Néanmoins, la restitution sera subordonnée au paiement par le propriétaire (ou ses ayants-droit) du montant des charges qu'ils ont éludées, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune. Monsieur Roger Poussin remercie l'ancien responsable du service urbanisme pour avoir informé les élus de l'existence de cette procédure.

Le conseil municipal exerce ses droits d'acquisition de plein droit de bien vacant et sans maître de monsieur Texeraud Pierre Emile sur la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 37, pour : 37)

36. CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN - INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE D'UNE CANALISATION POUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE.

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'eau potable, monsieur Guy Pellicier indique que la commune a prévu de réaliser l'enfouissement d'une canalisation publique d'eau potable sur des parcelles, situées sur la commune déléguée de Valezan, appartenant à des propriétaires privés. Cette canalisation doit être implantée sur la commune déléguée de VALEZAN au niveau des lieux-dits La Balmette, Prés aux Clous, Aux Marais et Champ à la Fontaine et emprunte des parcelles privées.

Il est donc envisagé d'établir des conventions de servitudes de passage de cette canalisation publique d'eau potable afin de recueillir l'accord des propriétaires concernés par le tracé de la canalisation et d'établir les conditions et les droits de chacun. Ces conventions seront par la suite publiées auprès des hypothèques.

Le conseil municipal décide d'établir des conventions de servitudes afin de recueillir l'accord des propriétaires concernés par le tracé de la canalisation et d'établir les conditions et les droits de chacun. (Votants : 37, pour : 37)

37. ECHANGE DE TERRAIN À PLAGNE 1800 (VOIRIE) ENTRE LA COMMUNE ET M. AUTISSIER - REMPLACE ET COMPLÈTE LA DÉLIBÉRATION 2018-295 DU 03 DÉCEMBRE 2018

Monsieur Patrice Merel rappelle à l'assemblée que l'emprise de la voie communale de Plagne 1800 (partie haute) est sur une parcelle privée, appartenant à M. AUTISSIER Christian.

Monsieur Autissier informe la commune être également vendeur de la parcelle cadastrée 150 section N n°1225. Cela permet de régulariser la totalité de l'emprise de la route communale.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

- la parcelle 150 section N n° 2286 d'une surface de 137 m² au prix de 125 euros m² soit un montant total de 17 125 euros,
- la parcelle 150 section N n° 1225 d'une surface de 6 m² au prix de 125 euros m² soit un montant total de 750 euros
- la parcelle 150 section N n° 2284 d'une surface de 337 m² au prix de 30 809 € ainsi décomposé : 92 m² à 2 euros le m² soit 184 euros et 245 m² au prix de 125 euros le m² soit 30 625 euros.

Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus, dans les conditions énoncées. (Votants : 37, pour : 37)

38. - RÉVISION ALLÉGÉE N°1 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roger Poussin rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune déléguée de BELLENTRE a été approuvé le 02 décembre 2013. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 04 septembre 2017.

Il indique qu'une procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est prescrite à l'initiative du maire afin de faire évoluer le PLU suite à des demandes d'administrés.

Monsieur Roger Poussin présente les points à modifier ou à compléter :

- Le Crey. Déclasser de zone An en zone U une partie de la parcelle cadastrée 038 section A n° 832 pour permettre la réalisation d'un garage à l'habitation existante, implantée sur ladite parcelle.
- Les Coches. Faire un sous-zonage Npk sur les parcelles cadastrées section H n° 448, 458, 459, 460, 462, 457, 461 et AC 28, 29, 30 et créer un règlement spécifique à cette zone pour permettre la réalisation d'un parking à l'entrée de la station (partie ER62).
- entre le Crey et le Rocheray. Déclasser les parcelles cadastrées section A n°1330 et 1337 de zone An en zone A pour permettre la réalisation d'installations agricoles.
- Montchavin (Zone AUaz du caravaneige). Adapter le PLU au projet d'aménagement du secteur: changer la règle de hauteur pour les habitations collectives, la règle d'im-

plantation par rapport aux emprises publiques, le programme de logements prévu dans les OAP ...

- entre Montchavin et les Coches. Permettre la délocalisation d'un siège d'exploitation du centre de Montchavin vers l'extérieur du village : déclasser les parcelles cadastrées section I n°1024, 130, 132 de la zone Ns en zone A. Il est prévu également de faire évoluer le règlement écrit comme suit :

- pour permettre les extensions des bâtiments situés de la zone réservée aux restaurants d'altitude (Nr).
- pour transposer les règles de stationnement de la zone Ua à la zone Ud et à la zone AUa et permettre à la commune de réaliser des parkings
- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT, notamment sur les points suivants :
- réduire la possibilité de logement pour les agriculteurs en zone A à 40 m².
- vérifier que la zone An corresponde aux zones agricoles stratégiques du SCOT.

Le conseil municipal décide de prescrire la révision dite allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), commune déléguée de Belleentre. (Votants : 37, pour : 37)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordées au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

CALENDRIER FCHT

Marion Lizeroux présente au conseil municipal la dernière initiative du FCHT qui a créé un catalogue type « PANINI » avec les joueurs de son club afin de récolter un peu d'argent. Les vignettes sont en vente chez des commerçants à Aime et Bourg Saint Maurice.

TÉLÉCABINE YÉTI

Monsieur Joël Ougier Simonin demande si le conseil municipal va être sollicité pour se prononcer sur le projet de la télécabine du Yéti et trouve dommage que les élus n'aient pas été informés du démontage du télébus.

Monsieur le maire rappelle que ce projet a du être évoqué au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, concédant du domaine skiable.

Il ajoute que ce projet semble compromis en raison notamment des résultats de l'enquête publique environnementale. Il précise que le rôle du commissaire enquêteur est justement de récolter les avis et désaccords de la population et d'en informer les initiateurs du projet.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 19/01	Rénovation Cantine Botto	SARL EBTP	71 500,00 €	85 800,00 €
MAPA 19/05	Location chargeuse Belleentre	DAUPHINÉ POIDS LOURDS	5 000 €/MOIS	6 000 €/MOIS

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 21 JANVIER 2019

Présents : M. Anthony Favre, maire

MM. Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints, Mmes Marie-Suzanne Groetzingler et Maryse Buthod, adjointe
MM. Didier Anxionnaz, Francis Dancre, Anthony Tresallet
Mmes Sylvie Emprin, Valérie Ferrari, Isabelle Girod-Gedda et Patricia Marchand Maillet, conseillers municipaux
Absents-excuses : MM. Yann Allain, Jérémy Bornand, Emmanuel Girond

1. DEMANDE OT - BUDGET

Monsieur Anthony Favre et les conseillers accueillent messieurs Pierre Gonthier et Jean Gotteland, respectivement, président de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) et président de l'Office de Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches qui présenteront de nouveaux éléments concernant le budget de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne.

Monsieur Jean Gotteland explique la hausse des frais de l'OTGP notamment due à l'application stricte de la convention collective et réitère sa demande de hausse de 2% automatique chaque année du budget accordé à l'Office du Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches afin de pérenniser « sereinement » ce budget.

Monsieur Pierre Gonthier explique que lorsqu'il a repris l'OTGP, il y avait un déficit important et que toutes les économies pouvant être faites ont été réalisées. Il informe que la perte de certains partenaires de la station va engendrer un manque à gagner d'environ 60 000€ et que le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) va être supprimé aussi (ou remplacé, on ne sait pas encore ?) d'où une perte également d'environ 70 000€.

Au total, il est donc prévu une perte des aides de l'ordre de 156 000€.

Monsieur Pierre Gonthier tient à remercier monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre et les conseillers pour cette invitation de ce soir, qui lui permet d'éclaircir certains points et d'apporter les explications nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier complexe.

Monsieur Anthony Favre rappelle aux conseillers que lors de la réunion du conseil communal de décembre 2018, le montant pérenne de 28 000 € avait été accepté à l'unanimité par les conseillers mais qu'ils n'étaient pas favorables à une hausse automatique de ce dernier de 2% annuellement.

Monsieur Anthony Favre fait un bref rappel du budget annuel alloué à l'OTGP par la commune déléguée de Belleentre:

Budget	395 000 €
Championnats Monde Télémark	9 000 €
(subv. suppl. except.)	-----
TOTAL :	404 000 €

Il informe que 4 000 € de publicité pour le complexe aquatique Espace Paradisio ont été retirés du budget de l'OTGP et réintégrés dans l'avenant de passé avec Récré Le budget primitif pour 2019 reste à discuter entre conseillers et à acter pour 395 000 € + 28 000 € soit 423 000 €.

Monsieur Pierre Gonthier informe qu'il y a, dans les dépenses à venir, un projet de refaire le site Web de l'OTGP qui a déjà 5 ans, or la durée de vie d'un site est d'environ 3-4 ans donc il est temps de retravailler dessus pour

garder l'attractivité car la centrale de réservation perd actuellement de l'argent.

Madame Isabelle Girod Gedda précise qu'un site Web coûte aux alentours de 200 000 € hors fonctionnement. Les offres reçues sont d'environ 150 000 € mais aujourd'hui, le souci est que le site ne remplit pas son rôle de portail, ni de magazine avec le problème du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) : Le client doit faire beaucoup trop de clics avant de pouvoir réserver.

Par ailleurs, elle informe qu'il y a trop de sites différents pour La Plagne et que celui de l'Office du Tourisme n'est pas conçu pour arriver en tête des offres et des propositions. Un effort a déjà été fait avec la plateforme mais aujourd'hui, il faut faire un effort avec le site WEB.

Monsieur Pierre Gonthier signale que le RGPD était à mettre en œuvre au 18 mai 2018 et que l'OTGP a juste commencé à travailler dessus donc n'est pas tout à fait encore en règle au regard de cette nouvelle législation.

Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers s'il y a d'autres questions ou remarques à formuler.

Monsieur Roger Poussin prend acte de la perte de divers partenaires de l'OTGP et demande si des démarches ont été entreprises pour en trouver d'autres.

Monsieur Pierre Gonthier lui répond par l'affirmative en citant par exemple pour les vêtements, il y a DARE2BE et pour le matériel, SALOMON.

Monsieur Anthony Favre demande si JAGUAR est partenaire.

Monsieur Pierre Gonthier informe que JAGUAR prête déjà dix véhicules, ce qui fait que l'OTGP n'a pas de location à payer au titre des véhicules.

Le Conseil Communal approuve ce montant fixe annuel de 485 000 € à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Anthony Favre informe que ces précisions étant apportées, il faut donc revoir la décision prise lors de la réunion du conseil communal de décembre 2018 et expose que le budget de l'OTGP se décomposera donc comme suit à l'avenir pour la commune déléguée de Belleentre :

a/ Une part fixe arrêtée à la somme suivante :	
395 000 € - 4000 € (RECREA) =	391 000 €
(Telemark)	+ 9 000 €
(quote part publicité de Montchavin-Les Coches)	+ 53 000 €

SOIT UN TOTAL =	457 000 €

(montant acté en budget supplémentaire annuel d'équilibre)

	+ 28 000 €

SOIT UN TOTAL =	485 000 €
	de part fixe annuelle

b/ **Une hausse annuelle de 2%** de cette somme de ré-indexation.

Cependant, au SIGP, il a été indiqué que certaines communes ne pourraient pas abonder à hauteur de 2 %.

Monsieur Pierre Gonthier répond que cela a d'ores et déjà été acté pour Champagne, que pour Belleentre c'est à voir suite à la décision prise ce soir, à Macot, a priori cela a été acté mais que le problème venait plutôt d'Aime (pour Aime 2000/Montalbert et la vallée) qui a des finances moindres, mais pour qui une décision favorable de principe a été rendue en bureau donc cela devrait être acté sous peu par le conseil municipal.

Monsieur Anthony Favre demande alors à monsieur Pierre Gonthier si cette hausse de 2% accordée pour 2019 devra se pérenniser à l'avenir.

Monsieur Pierre Gonthier lui répond par l'affirmative.

Monsieur Anthony Favre précise que si cette hausse de 2% devait être perpétuelle, il craint qu'à un moment donné, la commune ne pourra plus assurer car les ressources des communes n'augmenteront pas de 2% chaque année en parallèle.

Monsieur Pierre Gonthier précise qu'il faudra alors être transparent par rapport au budget communal et voir si certains événements ou animations devront, ou non, être validés.

Monsieur Anthony Favre précise que ces 2% représentent une hausse de 10 000 € par an, somme qui sera réindexée elle-même chaque année.

Monsieur Pierre Gonthier prend l'exemple des sponsorings d'athlètes de la station. Avant, on pouvait aller jusqu'à 500 000€ mais aujourd'hui les sommes sont plafonnées à 200 000 €. Aujourd'hui, le budget est maîtrisé mais demain on prendra ensemble les décisions concernant les dépenses.

Monsieur Roger Poussin rappelle que le classement touristique de la commune a eu lieu ce qui entraîne une augmentation des finances. Il demande si une réflexion a eu lieu afin d'affecter une partie de cette somme au volet « tourisme ».

Madame Isabelle Girod-Gedda précise que ce classement n'est pas définitif et qu'il faut faire attention aux logements saisonniers donc attention au « surplus » de finances qui pourrait être affecté à d'autres services.

Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers si l'accord est donné pour une augmentation de 2% tous les ans ou pour un dossier à revoir chaque année.

Monsieur Pierre Gonthier précise qu'il faut se battre maintenant pour continuer d'exister au sein des meilleures stations mondiales et qu'il est inquiet par rapport à la clientèle anglaise avec le Brexit.

Monsieur Anthony Favre demande un vote aux conseillers sur l'accord et la pérennité de ces + 2 % par an soit +/- 10 000 €.

L'accord est donné à l'unanimité des conseillers présents et monsieur Anthony Favre précise qu'il est donc décidé et acté cette hausse de 2 % pérenne à la condition que toutes les communes membres du SIGP la valident et l'appuient.

Avant de terminer, monsieur Jean Gotteland informe qu'il est difficile de ne pas faire de pot d'accueil en début de semaine pour notre clientèle. Il a demandé à Etienne Giroud, Directeur de l'Office du Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches, de « chiffrer » les activités pour recentrer et optimiser les animations sur la station, toujours dans l'optique de rationaliser les coûts et de maîtriser au mieux les dépenses.

Monsieur Anthony Favre remercie messieurs Pierre Gonthier et Jean Gotteland pour leurs précisions.

2. INFORMATION SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS

Affaire DOZIAS : un point information est fait sur la procédure en cours.

3. INFORMATION SUR L'INTERVENTION DE NOTRE DÉPUTÉ CONCERNANT L'ARTICLE 19 DE LA LOI DE FINANCES 2019

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) a été saisie et le député est intervenu

au sujet de la taxation du gasoil pour les services techniques municipaux et la SAP.

4. POINT SUR L'INDEMNITÉ VERSÉE ANNUELLEMENT PAR L'ACCA (DROIT DE CHASSE)

Monsieur Anthony Favre informe que l'indemnité actuelle est de 35€ pour Bellentre contre 190€ pour La Côte d'Aime et 17€ pour Macot La Plagne. Après discussion, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour reconventionner à 50€/an avec l'ACCA pour le Droit de Chasse sur Bellentre.

5. POINT ESPACE PARADISIO

Monsieur Anthony Favre informe que les chiffres de l'hiver 2017-2018 sont en baisse par rapport à celui de 2016-2017 mais que l'été 2018 est légèrement en hausse par rapport à l'été 2017. Il précise que les soins ont été développés, que Monsieur Luc Bonnefond, Responsable du site, est parti et a été remplacé par Monsieur Fabien Fichet.

La stratégie principale à mener sera d'améliorer la partie jeux enfants. Il précise aussi que le carrelage est à changer et rappelle qu'il y a une problématique de puissance électrique au niveau du transformateur pour pouvoir envisager les travaux d'extension de « l'espace scandinave ». A SUIVRE donc.

Monsieur Anthony Favre souligne le manque de visibilité du complexe aquatique et qu'il faudrait donc revoir la signalétique ; il propose plusieurs pistes de réflexion.

6. INFORMATION SUR LA REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT DE L'EAU

Monsieur Roland Richermoz informe que la commune déléguée de Bellentre n'acquittait pas la redevance « prélèvement eau » alors que celle-ci est désormais obligatoire. Elle s'élève à 10 centimes/m³ d'eau consommé d'où une hausse du prix de l'eau à prévoir en 2019 sur le rôle d'eau facturant la consommation 2018.

7. POINT CIMETIÈRE (JARDIN DU SOUVENIR)

Monsieur Anthony Favre indique que lors du conseil communal de décembre 2018, un tarif de 50 € a été discuté pour le jardin du souvenir mais ce tarif n'est pas possible car le jardin du souvenir doit être gratuit. La facturation se fera quant à elle en contrepartie de la pose d'une plaque.

Monsieur Anthony Favre rappelle qu'il avait été prévu un tarif « pleine terre » à 800 € sur Bellentre. Or à La Côte d'Aime, le tarif est de 230 € et à Macot et Valezan, il est de 100 €. Il faut donc revoir ce tarif à la baisse. Après un tour de table, le tarif de 300 € est accepté.

Il exprime cependant son inquiétude car il pense qu'il n'y aura de nouveau plus de places dans quelques années.

Monsieur Anthony Favre informe qu'il faut revoir également le prix du columbarium. Il est à 305 € à La Côte d'Aime, 230 € à Valezan et 610 € à Macot. Il est décidé de fixer le prix du columbarium à 450 € sur Bellentre et celui des cavurnes à 300 €.

Le conseil communal donne son aval pour ces tarifs.

8. POINT TOURS CYCLISTES ÉTÉ 2019 ET MODIFICATION DATES 6000D

Madame Valérie Ferrari énonce les différentes manifestations cyclistes de cet été :

- La Grande Boucle → le dimanche 21 juillet c'est à dire le week-end précédent la 6000D
- Le Tour de France → le samedi 27 juillet c'est-à-dire le même week-end que la 6000D d'où la modification de dates et le décalage de la 6000D à vendredi 26 – samedi 27 et dimanche 28 juillet (au lieu de jeudi 25 – vendredi 26 et samedi 27 juillet)
- Le Tour de Tarentaise → le vendredi 02 août c'est-à-dire le week-end suivant avec un départ et une arrivée de la course qui se dérouleront aux Coches
- Le Tour Savoie Mont-Blanc → dates à venir
- Le Tour de l'Avenir → dates à venir

9. AVANCEMENTS DES PROJETS À MENER EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LES ÉLUS

Monsieur Anthony Favre donne la parole aux élus référents pour faire le point sur chacun des projets en cours.

Il informe également qu'il est nécessaire de « ré-ouvrir » des zones pour relancer de nouveaux appels à candidatures pour de futurs baux à construction.

10. DOSSIER FONCIERS (...)

Monsieur Anthony Favre informe que les baux à construction sont dans des zones à rouvrir et qu'il faut relancer les dossiers de candidatures.

11. QUESTIONS DIVERSES

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers de bien vouloir rester un moment pour un huis-clos.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 25 MARS 2019

Présents : M. Anthony Favre, maire

MM. Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints, Mmes Marie-Suzanne Groetzingler et Maryse Buthod, adjointe
MM. Didier Anxionnaz, Francis Dancre, Mmes Sylvie Emprin, Valérie Ferrari, Isabelle Girod-Gedda et Patricia Marchand Maillet, conseillers municipaux
Absents-excuses : MM. Yann Allain, Jérémy Bornand, Emmanuel Girond et Anthony Tresallet

1. INFORMATION SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS (NEIGE ET SOLEIL, DOZIAS, TIFFANY-ALICIA...)

a) NEIGE ET SOLEIL :

Monsieur Anthony Favre informe que suite à la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2019, un protocole transactionnel amiable a été accepté et qu'il est actuellement en cours de signature.

b) DOZIAS :

Monsieur Anthony Favre informe que la procédure est toujours en cours d'instruction.

c) TIFFANY ALICIA :

Monsieur Anthony Favre informe qu'un arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry, rendu le 05 mars 2019, a baissé le montant dû à la SARL TIFFANY ALICIA à 54 432 € au lieu des 62 000 € édictés en première instance.

2. INFORMATION SUR LE BOIS D'AFFOUAGE – COURRIER APTV

Monsieur Anthony Favre informe avoir reçu de l'assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) un courrier concernant la réglementation du bois d'affouage. Suite à la lecture de ce courrier, le conseil communal donne son accord de principe pour proposer des journées de formation aux responsables des coupes.

3. INFORMATION SUR LA SERVITUDE – MAISON TRESALLET – MONTCHAVIN

Monsieur Anthony Favre rappelle qu'en 2017, les représentants des propriétaires de la résidence « Maison Tresallet » sise à Montchavin ont posé la question d'une servitude lors d'un entretien. En octobre 2017, le conseil communal de Belleentre se positionnait et demandait la copie de ladite servitude.

Anthony Favre rappelle qu'en 2018, il a reçu différents courriers émanant de la « Maison Tresallet », concernant les commerces avoisinants et le non déneigement par la commune devant leur résidence.

Il précise que de son côté, il est toujours sans réponse à ses courriers concernant le justificatif de la servitude, la mise aux normes du toit et le souci d'implantation du bâtiment.

Monsieur Anthony Favre informe avoir assisté à une nouvelle réunion en 2019. Cependant, après vérifications, aucune trace de ladite servitude n'a été trouvée dans les archives communales, ni chez les notaires, ni dans le permis de construire, ni mention dans l'arrêté de permis de construire. Il informe également que la collectivité a été mise en demeure pour le déneigement, le déglacage et l'entretien du passage « soit disant public ».

Monsieur Anthony Favre demande l'avis des membres du conseil communal concernant l'entretien et le déneigement de ce passage. Le conseil communal reste à l'unanimité sur sa position quant au passage public car il est ainsi fait droit à la demande de la copropriété, tout comme pour le déneigement car c'est sur leur demande qu'un nouveau chemin a été créé pour diminuer le passage du public qui leur causait des nuisances.

4. INFORMATION SUR LA DUP (DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE) – CONCERNANT L'ÉPICERIE

Monsieur Roger Poussin et madame Marie-Suzanne Groetzinger informent que le chiffrage concernant la réhabilitation de la bibliothèque est défavorable et qu'il serait préférable de « tout raser » et reconstruire le projet complet sur un même tènement foncier. Il précise que du fait de la modification du projet, les documents de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ne sont plus d'actualité et qu'il était préférable de stopper cette procédure pour avancer sur le projet plutôt que de relancer en mettant à jour les dossiers.

Il informe qu'une délocalisation de la bibliothèque est à prévoir. Les membres du conseil communal se mettent d'accord sur l'emplacement : La Fruitière.

Monsieur Anthony Favre demande l'accord du conseil quant à l'abandon de la DUP actuelle afin d'avancer sur le projet actuel sur le tènement communal.

Le conseil communal vote favorablement à l'unanimité des membres présents.

5. INFORMATION SUR LE DÉCANTEUR DE GOTHARD

Monsieur Anthony Favre informe qu'une étude doit être menée pour trouver un fonctionnement autonome ou prévoir un raccordement à la STEP. Il informe en effet qu'auparavant la vidange était réalisée environ tous les 6 mois mais qu'aujourd'hui la fréquence augmente beaucoup, d'où la nécessité de trouver un schéma pérenne.

6. INFORMATION SUR LA STEP DE BONCONSEIL

Monsieur Anthony Favre informe qu'une STEP BIODISQ devait permettre la gestion des eaux pluviales et donc qu'il n'y aurait pas de réseaux en séparatif à prévoir sur Bonconseil et Plan des Forches.

Il précise cependant que suite au travail mené par un bureau d'étude, il a été relevé une problématique au Chenelet qui génère trop de pluviales pour ce que pourrait absorber la STEP à construire ; tout est conforme en revanche pour Moulin et Plan des Forches.

Monsieur Anthony Favre informe que le montant s'élèverait à 200 voire 300 000 € s'il fallait prévoir des réseaux en séparatif à Chenelet et précise qu'il est impossible d'ajouter une telle somme au budget. Il rappelle que le coût de la station seule s'élève à environ 700 000 € H.T. En aparté, madame Valérie Ferrari demande quel est l'avenir des terrains à acquérir par rapport à l'assiette du lotissement de Bonconseil.

Monsieur Anthony Favre lui répond que cela va dépendre des terrains.

- Si les vendeurs sont toujours vendeurs → la procédure engagée se poursuit.
- Si les vendeurs souhaitent « récupérer » leur terrain → la commune leur restituera leur terrain (aux frais de la collectivité)
- Si les vendeurs ne souhaitent pas « récupérer » leur terrain mais souhaitent pouvoir les utiliser → une convention de mise à disposition à titre gracieux devra être faite afin de leur permettre de jouir de leur « ancien » terrain et ce jusqu'à un éventuel futur nouveau projet.

Madame Valérie Ferrari demande alors s'il serait possible de faire de ces terrains des jardins communautaires.

Monsieur Roger Poussin souhaite voir pour la suite car il y avait eu une demande d'un maraîcher pour pouvoir bénéficier d'un terrain tel que ceux-ci et nécessitant une grande surface, donc dossier à suivre également.

7. INFORMATION SUR LE RADAR DE BONCONSEIL

Monsieur Anthony Favre informe qu'un panneau pour la sécurité des villageois a été apposé à Bonconseil suite aux dégradations du radar. Il précise que les habitants du hameau ont apostrophé des personnes qui « dégradaient » le radar et ont « en retour » eu eux aussi leurs véhicules dégradés.

Monsieur Anthony Favre rappelle l'utilité de ce radar qui flashe en moyenne 18 fois par jour et précise qu'il a subi en 2018, deux dégradations et que pour 2019, on en note déjà 7 en trois mois.

Il souhaite préciser qu'un radar « ancienne génération » à réparer, si brûlé, coûte 50 000 € alors qu'un radar « nouvelle génération », coûte 150 000 €.

8. AVANCEMENTS DES PROJETS À MENER EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LES ÉLUS ET TRAVAUX ET PROJETS 2019

Monsieur Anthony Favre indique qu'une réunion de cadrage a eu lieu la semaine dernière puis il fait lecture d'un courriel émanant de Philippe Martin, Directeur Général Adjoint des Services Techniques et Urbanisme de La Plagne Tarentaise relatif au budget de grande masse.

Il informe que suite à diverses réunions avec la commission finance et la commission travaux, les projets validés pour 2019 ont été arrêtés.

Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers communaux qui souhaitent travailler sur les divers projets actés de se faire connaître rapidement afin d'avancer au maximum et sur le plus de dossiers possibles.

9. DOSSIER FONCIERS (...)

Monsieur Roger Poussin informe qu'il reste une parcelle à acquérir pour le projet du lotissement de Montchavin et qu'en cas de non acquisition de ladite parcelle, il faudra repenser aux aménagements techniques.

Monsieur Anthony Favre informe que des dossiers sont en instance dans le dossier STEP à construire au niveau de Bonconseil. Concernant les régularisations de voirie sur la commune, une déclaration d'utilité publique (DUP) à l'échelle de la commune La Plagne Tarentaise devrait être lancée.

Monsieur Anthony Favre précise qu'afin d'augmenter le nombre de places de stationnement à Bonconseil du Haut, un terrain a été acquis.

10. DÉROGATIONS SCOLAIRES

Mesdames Sylvie Emprin et Isabelle Girod-Gedda informent que c'est la commission scolaire de La Plagne Tarentaise qui statue sur toutes les demandes de dérogations scolaires. Il précise que les élus de Bellentre restent sur le principe de respecter la carte scolaire sauf si une problématique scolaire était avérée avec prescriptions médico-psychologiques.

Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers communaux leur avis quant à la dérogation scolaire qui leur est présentée ce soir. Le conseil communal vote à l'unanimité, par principe, le respect de la carte scolaire.

11. POSITIONNEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Francis Dancre rappelle qu'une réflexion a été menée concernant l'emplacement du monument aux Morts qui se situe « trop dans la pente » et cause des soucis avec les personnes âgées et la circulation.

Il informe que les « anciens » de la commune seraient d'accord pour le déplacer au centre du chef-lieu de Belentre. Il demande l'avis du conseil communal quant au nouvel emplacement du monument aux Morts. Le conseil communal vote à l'unanimité pour le déplacement de ce monument face au mémorial « Auguste MUDRY » vers l'entrée de la mairie. Il indique en outre qu'en lieu et place de l'actuel monument aux morts seraient installés du mobilier urbain et des bancs.

12. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Anthony Favre fait lecture d'une demande émanant du Kinésithérapeute de Montchavin concernant le bail.

Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal concernant une proposition de bail professionnel de 6 ans qui pourrait lui être fait avec échelonnement du loyer sur les mois d'activité. Le conseil communal donne son accord de principe.

Monsieur Anthony Favre rappelle les prochains travaux à la salle Marcel Pignard aux Coches. Monsieur Roger Poussin présente la maquette des esquisses d'ascenseurs avec plusieurs scénarii. Monsieur Anthony Favre demande la vigilance des élus sur les détails pouvant impacter le coût des travaux.

Monsieur Anthony Favre informe avoir été prévenu de tirs de sangliers demain mardi 26 mars 2019 entre 22h et 1h du matin.

Monsieur Anthony Favre présente le dossier FOOD TRUCKS et demande l'avis du conseil communal. Ce dernier vote « pour » à l'unanimité. Une réponse en ce sens lui sera faite et l'emplacement sera à définir avec les membres de la commission urbanisme.

Monsieur Anthony Favre relate le souci intervenu à Méribel et à Brides Les Bains concernant la compétence tourisme et précise que les vérifications sont en cours et que ce dossier est à suivre, La Plagne pourrait être concernée.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL DE BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 15 AVRIL 2019

Présents : M. Anthony Favre, maire

MM. Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints, Mmes Marie-Suzanne Groetzing et Maryse Buthod, adjointe
MM. Didier Anxionnaz, Francis Dancre, Anthony Tresallet, Mmes Sylvie Emprin, Valérie Ferrari, Isabelle Girod-Gedda et Patricia Marchand Maillet, conseillers municipaux
Absents-excuses : MM. Yann Allain, Jérémy Bornand, Emmanuel Girond

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur Anthony Favre indique que l'un des points à aborder dans les questions diverses concerne le dossier « Epicerie de Belentre » ; aussi il indique avoir demandé au responsable du Pôle Marchés Publics et Subventions de présenter ce projet avec Madame Marie-Suzanne Groetzing.

Monsieur le responsable du Pôle Marchés Publics et Subventions rappelle, comme cela avait déjà été présenté lors du dernier conseil communal, que le projet a été revu pour rester sur le tènement communal et ainsi éviter la situation de blocage connue avec le propriétaire voisin, et qui consiste à raser le bâtiment existant pour reconstruire un bâtiment permettant d'abriter la bibliothèque et l'épicerie mais également des toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet initial étant de plus petite envergure par rapport à ce qui a été finalement acté, il est nécessaire compte tenu des coûts de maîtrise d'œuvre, de relancer une consultation conformément au nouveau code de la commande publique.

Le programme de travaux estimés à 670 000 € HT a été rédigé et est présenté aux élus par Monsieur le responsable du Pôle Marchés Publics et Subventions qui détaille les différentes missions de base et complémentaires qui seront attribuées au maître d'œuvre choisi lors de la consultation.

Le mode de gestion à prévoir pour l'épicerie est à voir rapidement afin de pouvoir lancer l'appel à candidatures. Monsieur Anthony Favre remercie monsieur le responsable du Pôle Marchés Publics et Subventions pour cette présentation et avant de le libérer, monsieur Roger Poussin lui demande de présenter l'avancement des travaux envisagés à la salle Marcel Pignard située aux Coches.

Monsieur le responsable du Pôle Marchés Publics et Subventions indique que là également, les travaux initialement prévus avec la mission de l'architecte afférente consistaient en la création d'un ascenseur. Puis il a été décidé de procéder à un réaménagement de cette salle d'où une mission supplémentaire pour l'architecte qui n'a pas souhaité continuer.

Il est dès lors nécessaire de relancer une consultation pour désigner un nouvel architecte maître d'œuvre en procédant en 2 temps : d'abord l'installation de l'ascenseur pour l'accessibilité à faire cette année puis l'aménagement intérieur de la salle à prévoir vraisemblablement pour l'an prochain.

1. INFORMATION SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS (NEIGE ET SOLEIL, DOZIAS, TIFFANY-ALICIA...)

a) NEIGE ET SOLEIL :

Monsieur Anthony Favre rappelle que suite à la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2019, le protocole transactionnel a été accepté et signé par les deux parties.

b) DOZIAS :

Monsieur Anthony Favre rappelle que la procédure est toujours en cours d'instruction.

c) TIFFANY ALICIA :

Monsieur Anthony Favre indique qu'un état récapitulatif des montants en cours a été demandé à notre avocate afin de pouvoir clore ce dossier.

2. INFORMATION CONCERNANT LES INCENDIES DE BONCONSEIL (01 ET 03/04/2019)

Monsieur Anthony FAVRE informe les conseillers qu'un incendie a eu lieu à Bonconseil les 1er et 03 avril dernier dû à l'écobuage pratiqué par un agriculteur ; 3 hectares sont partis en fumée et des bouteilles de gaz ont été retrouvées sur le site par les pompiers avec le danger d'explosion que ces dernières peuvent représenter lors de l'incendie. Il indique que la verbalisation du responsable est en cours.

3. RAPPORT CONCERNANT LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURG ST MAURICE

Monsieur Anthony Favre souhaitait revenir sur les « bruits qui courent » concernant une éventuelle fermeture du SMUR de l'hôpital de Bourg St Maurice et les conséquences que cela pourrait entraîner.

Tout d'abord il se veut rassurant et indique que cette rumeur est infondée.

Cependant il présente ensuite au conseil un document qui fait état d'un manque annuel de 320 000 € au niveau du budget de fonctionnement de l'hôpital de BSM qui pose de réelles questions quant au devenir de cet établissement et des services qui y sont proposés dans la logique de rentabilité budgétaire et comptable d'aujourd'hui.

4. INFORMATION CONCERNANT LA SIMULATION DES REPRÉSENTATIONS DES COMMUNES DANS LES EPCI

Monsieur Anthony Favre expose aux conseillers des simulations effectuées par l'AMF (Association des Maires de France) suite aux fusions de communes intervenues ces dernières années pour la représentativité desdites communes au sein des EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) type COVA (Communauté de Communes des Versants d'Aime) notamment pour apprécier le nombre de sièges dévolus désormais aux communes membres en cas, ou non, d'accord local intervenu. Il indique que bon nombre de questions vont devoir être posées pour l'avenir, stratégiquement parlant.

5. RAPPEL CONCERNANT LE TABLEAU DES PERMANENCES POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI

Monsieur Anthony Favre refait le point sur le tableau des permanences pour tenir le bureau de vote de Bellentre pour les prochaines élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain ; il indique avoir un problème pour assurer le créneau 13h00 à 15h30 car monsieur Jérémy Bornand a fait savoir qu'il ne serait pas là. Monsieur Anthony Favre rappelle alors la règle qui a été appliquée à tous les conseillers ces dernières années à savoir qu'en cas d'impossibilité d'assurer son créneau il fallait trouver une personne susceptible de le remplacer et que cela s'est déjà fait par le passé sans problème.

Or monsieur Jérémy Bornand a indiqué qu'il ne connaissait personne en mesure de le remplacer ce jour-là.

Monsieur Anthony Favre rappelle que la tenue des bureaux de vote lors des élections fait partie intégrante des tâches dévolues à tous les conseillers municipaux et qu'en cas de refus, le maire peut en informer le Préfet. Il est alors proposé de lui envoyer un courrier lui rappelant ses obligations.

6. POINT SUR LOCAUX COMMUNAUX VACANTS

Monsieur Anthony Favre donne la parole à madame Maryse Buthod qui indique avoir été sollicitée par une personne désireuse d'avoir des renseignements sur le local des Coches anciennement exploité comme salon de coiffure et qui aurait un projet d'y établir un bar à vin. Elle souhaite recueillir l'avis des conseillers sur ce projet et demande quel loyer il pourrait être demandé. Il est demandé aux services de ressortir l'ancien loyer et de voir la faisabilité d'établissement et type de bail pouvant être proposé.

Monsieur Anthony Favre souhaiterait qu'un « dossier projet » soit établi, rédigé et présenté au conseil en préalable à toute décision.

Madame Valérie Ferrai et monsieur Anthony Tresallet indiquent également avoir été approchés par un éventuel repreneur pour une activité de coiffure et ongles à étudier également.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande s'il ne serait pas judicieux d'indexer le loyer sur le chiffre d'affaire effectué comme cela se fait pour d'autres loyers, des restaurants d'altitude par exemple. Monsieur Anthony Favre approuve cette remarque.

Monsieur Anthony Favre donne ensuite la parole à Madame Isabelle Girod-Gedda qui indique qu'un appel à projets doit être lancé également pour pouvoir installer une activité dans l'ancien local du SEVEN (discothèque) à Montchavin. La problématique relevée dans ce local est l'accès pour les personnes à mobilité réduite qui pourrait cependant être résolu à moindre coût.

Monsieur Roger Poussin intervient en explicitant qu'il est favorable au lancement de cet appel à projets à la condition qu'il soit très précis dans sa description. Là également il faudra voir s'il n'est pas envisageable de prévoir une part fixe de loyer et une partie indexée sur le chiffre d'affaire. Dossier à suivre.

7. POINT SUR TARIFS DES LOCATIONS COMMUNALES

Monsieur Anthony Favre donne la parole à madame Maryse Buthod qui indique qu'il est nécessaire de revoir certains tarifs comme le loyer du studio de l'école de Bellentre suite aux travaux, comme le bail du local kiné de Montchavin, et prévoir un tarif pour les deux mois d'été pour les parkings.

Monsieur Anthony Favre demande que ces tarifs soient étudiés, en amont, en commission finances avant d'être présentés pour validation en conseil communal pour ensuite pouvoir faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Ce point sera donc représenté lors d'un prochain conseil communal.

8. AVANCEMENTS DES PROJETS À MENER EN FONCTION DE LA RÉPARTITION DES MISSIONS ENTRE LES ÉLUS

Monsieur Anthony Favre souhaite faire un point sur les différents projets en cours en plus du Seven, de la salle Marcel Pignard et de l'épicerie déjà abordés et lance un « tour de table ».

Monsieur Didier Anxionnaz évoque notamment le projet de l'espace aquatique Paradisio avec les études d'alimentation électriques en cours.

Madame Isabelle Girod Gedda évoque les projets de l'ancienne patinoire des Coches et monsieur Roger Poussin le cheminement.

Monsieur Roland Richermoz évoque les problèmes des noms de rues et des doublons à éliminer et indique que la « Montée des écoliers » se dénommera désormais « Montée du Coq ».

Madame Patricia Marchand Maillet fait part de la demande des personnes en charge du réseau d'arrosage des jardins de pouvoir disposer d'un endroit de stockage de divers petit matériel ; il leur sera proposé un ancien local poubelle dans la montée du lotissement après avoir vérifié auprès des services techniques que celui-ci ne leur est pas nécessaire. Décision à suivre donc.

Monsieur Roger Poussin indique que le projet concernant l'Assertour est toujours en cours d'instruction.

Madame Valérie Ferrari fait un point sur les travaux du stade de la Buffette et du chalet de chronométrage. Il est alors signalé un problème au niveau de la piste. Monsieur Anthony Favre demande que des photos et un courrier soit adressé à la SAP sur ce point.

Madame Patricia Marchand Maillet indique également un problème qui lui a été signalé au niveau de la route des Bauches (piste) car le talus s'affaisse à un endroit entraînant la chute de cailloux. Monsieur Anthony Favre demande également que des photos et un courrier soit adressé à la SAP pour leur signaler le problème.

Madame Maryse Buthod indique que la commune a pu bénéficier de 70% de subventions pour les travaux réalisés dans les chalets d'alpages de Bellecôte et du Carroley, ce qui est une très bonne chose.

Monsieur Anthony Favre indique qu'il a pu obtenir pour le début d'été un rendez-vous avec la présidente de VVF France pour voir la faisabilité d'un agrandissement du VVF. Il rappelle sur ce point les négociations déjà entamées depuis 2012 avec eux.

Il indique également le démarrage des travaux du rond-point de l'entrée de Montchavin compte tenu des délais à tenir et des contraintes de planning engendrées notam-

ment avec le Motor sportive Day.

9. DOSSIER FONCIERS (...)

Monsieur Roger Poussin informe les élus de la réflexion en cours sur une révision simplifiée du PLU. Une première réunion s'est tenue en présence de M. Biays, urbaniste pour lui soumettre toutes les demandes de modifications faites. Les élus sont en attente de son retour et de son analyse.

10. QUESTIONS DIVERSES

Mesdames Sylvie Emprin et Isabelle Girod Gedda rappellent l'obligation qui sera effective à la rentrée de septembre 2019 de scolariser tous les enfants dès 3 ans et les problématiques rencontrées pour Montchavin.

Madame Valérie Ferrari rappelle que le dimanche 21 juillet prochain aura lieu l'étape du tour qui regroupera 15 000 coureurs. A ce titre, elle est à la recherche de 13 bénévoles susceptibles de venir donner un coup de main pour assurer la sécurité pour les routes coupées sur le territoire de Bellentre.

Il lui est conseillé de se rapprocher du service communication de la mairie pour faire un appel aux bénévoles par des affiches, le site internet mairie ou panneaux d'affichage lumineux ainsi que par Facebook.

Elle informe également du passage du tour de France le samedi suivant. La circulation risque d'être fortement perturbée cette fin juillet sur notre territoire.

Monsieur Anthony Favre informe les conseillers qu'il a été contraint de prendre un arrêté de fermeture de la piscine de la résidence des 3 Glaciers à Montchavin suite à des dysfonctionnements rapportés et un courrier en ce sens reçu de la part de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 16 AVRIL 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire

MM. Patrice Merel, Gérard Montillet, adjoints

Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Evelyne Faggiannelli, Corine Michelas, Myriam Montmayer, MM. Pierre Ougier, Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux

Excusés : Mmes Séverine Brun, Christiane Charrière, Marion Lizeroux, MM. René Allamand et Stéfan Koumanov

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche et Raphaël Ougier

1. PRÉSENTATION PAR LA SAP DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA TÉLÉCABINE DU YÉTI

Messieurs Nicolas Provendie et Alexandre Bouet présentent le projet de la Télécabine du Yéti.

Cet appareil de 54 cabines de 10 places a pour objectifs de désengorger le Télésiège de La Bergerie, et de recréer du ski sur un espace malheureusement délaissé, sur un espace qui est plutôt familial

Il a toujours été prévu au moment de l'installation d'une TC de pouvoir le doubler avec le TS Mélèzes.

L'objectif est de faire un 2ème tronçon dans un 2ème temps.

La gare de départ est accolée à la terrasse de la salle Hors Sacs, avec un angle qui sera pris pour le projet, et

le transformateur sera déplacé et installé dans le bloc sous la télécabine.

Monsieur Gérard Montillet regrette que l'espace ne soit pas entièrement valorisé, la terrasse est diminuée dans le projet, l'accès au parking n'existe plus dans le projet proposé.

Monsieur Nicolas Provendie indique qu'un projet avait été présenté avec le 2ème tronçon remplaçant les mélèzes et une requalification de l'ensemble du site et notamment une valorisation de la Salle hors sacs Le cheminement piéton sera déplacé, mais il faut selon Monsieur Nicolas Provendie attendre la finalisation du projet (accès toilettes publiques entre autres), avec peut-être un escalier métallique.

La Réglementation incendie est respectée (10 m pour 8m de distance réglementaire) sur des locaux de sommeil ;

Durée de réalisation des travaux : 2 ans

Point le plus haut : pylônes de 15 m – altitude d'arrivée

2315 m

Le marché est déjà passé avec le constructeur (Poma)
Le conseil communal prend acte de cette présentation.

Monsieur Nicolas Provendie poursuit en indiquant que la construction de cet équipement impliquerait le démontage du Télébus, car le croisement est impossible techniquement, notamment en raison des tailles de pylônes. Les copropriétaires de Plagne villages ont été informés de ce démontage, et que le service serait maintenu voire amélioré. Actuellement en plus du Télébus, deux navettes font les rotations pour desservir les résidences. L'idée et de mettre en place des rotations toutes les 10 mn, sans rupture de charge (depuis la gare routière jusqu'au sommet de Plagne villages) ; le temps de rotation serait également plus court. Monsieur Nicolas Provendie souligne qu'il faudra un travail de communication et d'explication très approfondi avec les copropriétaires afin de travailler ensemble (arrêts de bus, rotations, etc...).

Monsieur le maire ajoute qu'il faudra également repenser le stationnement qui n'est pas optimisé et peu logique, tout en conservant le volume de stationnement. De plus le Télébus est un appareil vieillissant, une convention de participation avait été signée avec les copropriétaires, et à ce jour 600 000 euros restent impayés, sachant que les conventions arrivent à terme en 2020. Le conseil communal souhaite que la communication SAP et commune soit en concordance, les arguments avancés seront donc utilisés pour répondre aux demandeurs.

Madame la directrice du service urbanisme souligne que la collectivité ne peut pas répondre aux remarques et contestations, une réponse pourra être apportée à ces remarques à la fin de l'enquête. Deux procédures sont en place avec une consultation sur place et un registre papier pour déposer des remarques, ainsi qu'une consultation en ligne avec possibilité d'envoi d'un mail. La commune est obligée de publier toutes les remarques postées en ligne, mais pas forcément sur papier.

Monsieur le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement souhaite savoir ce que la SAP compte faire si un avis défavorable (ou sous réserve) est émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique. Monsieur Nicolas Provendie indique qu'il faudra alors réfléchir à une nouvelle stratégie.

Madame la directrice du service urbanisme souligne également que souvent seuls les avis défavorables sont déposés. Il est donc important d'inciter tous les socioprofessionnels et acteurs de la station à venir déposer les avis favorables à ce projet.

Monsieur Nicolas Provendie fait remarquer que des avis très défavorables sur le temps d'attente aux remontées sont très souvent émis, et qu'il est donc urgent de travailler sur les flux.

Monsieur Alexandre Bouet rappelle que l'enquête publique a comme objectif de base l'impact du projet sur l'environnement, or aujourd'hui les remarques portent sur l'ensemble du projet et pas uniquement sur son impact.

Monsieur le maire rappelle que le Télébus date de 1972 et était au départ un prototype, qu'il est très difficile aujourd'hui d'entretenir et de réparer. A ce jour ce point n'a pas été évoqué dans les assemblées générales des copropriétaires

Monsieur Patrice Merel précise que le dossier d'enquête publique porte bien sur le permis de la télécabine et la démolition du Télébus, sachant que pour les permis de démolir aucune délibération ne régleme cette question.

Le conseil communal remercie messieurs Nicolas Provendie et Alexandre Bouet pour cette présentation.

2. PROPOSITION COMMERCIALISATION DEEP NATURE

Monsieur le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement informe le conseil communal qu'aujourd'hui un point est fait concernant le premier hiver de fonctionnement. L'exploitant regrette de ne pas avoir pu communiquer pleinement sur cet équipement. L'office du Tourisme a répondu que cette démarche est privée et qu'il n'est pas dans son rôle d'assurer la promotion de cet équipement plus particulièrement qu'un autre, et de plus que la commercialisation des équipements privés n'est pas dans l'objet social de ses statuts, l'Office de Tourisme n'est pas outillé pour vendre ce type de produits.

Monsieur le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement ajoute que les difficultés techniques de l'équipement sont également un frein à sa promotion.

Il a donc été proposé de faire appel à madame Candice Gilg afin de promouvoir et commercialiser Deep Nature. Sa proposition est de 3 600 euros HT par mois, pendant 6 mois afin de bien préparer l'hiver prochain. Par ailleurs il sera également nécessaire de travailler sur la signalétique.

Mme Patricia Bérard souligne que Deep Nature n'est pas visible à Belle Plagne.

Les membres du conseil communal échangent sur la nécessité de lancer cette démarche de promotion et de commercialisation du prestataire.

Mesdames Fabienne Astier, Patricia Bérard et Corine Michelas sont désignées en qualité d'élués référentes pour le retour des missions confiées à madame Candice Gilg.

Le conseil communal valide cette prestation pour une durée de 3 mois, avec une présentation au conseil communal à l'issue des 3 mois.

3. Récréa

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que Récréa gère la piscine de Plagne Bellecôte et que la clientèle est différente de la celle de Deep Nature (Bains et spa de La Plagne) qui est un espace de soins.

En revanche, les tarifs doivent être proposés au conseil municipal avant d'être mis en place, conformément aux conditions de la convention de délégation conclue avec Récréa.

Monsieur le maire rappelle qu'une procédure a été engagée avec le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne contre les copropriétaires, eu égard à l'absence de paiement des redevances dues.

Le conseil communal souhaite qu'une réunion soit organisée avec notre avocate afin de redéfinir les conditions d'équilibre du contrat.

4. Travaux en cours

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil communal que les travaux de la Place Perrière vont redémarrer le 20 avril, les pavés ont été stockés à Plagne Centre

L'ascenseur sera mis en service 1ère semaine de juillet . Monsieur le maire souhaite que le coût des travaux soit imputé à l'entreprise défaillante.

Une réunion de recadrage des travaux a été organisée ce soir (16/04) pour les bains de La Plagne avec la maîtrise d'œuvre, Deep nature, la SAS et la commune ;

Les nettoyages de printemps sont bien avancés ainsi que les travaux de la cantine Botto.

5. Kalibblue

Monsieur Gérard Montillet explique au conseil communal que la signalétique à La Plagne est peu lisible, et la commune s'est rapprochée de l'Office du Tourisme qui travaille avec la société Kalibblue, également en partenariat avec le système Yuge, et qui pourrait également compléter le système Zenbus.

L'idée étant de mettre en place des plans interactifs, en travaillant sur une réflexion d'ensemble.

Monsieur Gérard Montillet propose la mise en place d'un comité de pilotage pour travailler sur ce dossier, composé d'élus et de techniciens.

Le conseil communal valide cette démarche sous réserve

d'une proposition financière.

Elus	Techniciens
Gérard Montillet Patricia Bérard Myriam Montmayer	Fred Toulet

La séance est levée à 21h25

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 09 MAI 2019

Présents : M. Pierre Gonthier, maire

Mme Véronique Gensac, MM. Guy Pellicier, Bernard hanrard, adjoints

Mmes Chantal Bertrand, MM. Bernard Usannaz, Sébastien Morin, conseillers municipaux,

Excusé : M. Christian Cleyrat, conseiller municipal

URBANISME

Madame Villien Jacqueline : réfection de la toiture de son chalet d'alpage au lieu-dit - « A Anglais » : avis favorable de la commission des sites et du conseil communal.

Permis de construire :

Les Versants d'Aime : construction d'un quai de transfert pour les ordures ménagères au lieu-dit "Le Praz", ancienne usine d'incinération: avis favorable.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point sur les commissions et les travaux :

Monsieur Guy Pellicier annonce qu'il n'y a eu aucune commission et que c'est bien regrettable. Il énumère les différents travaux réalisés sur la commune déléguée de Valezan:

Travaux d'enrobé : la première tranche est terminée, seul le "PATA" (Le Point A Temps Automatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nid de poules, arrachements.....) doit être réalisé sur la voirie lorsque le temps le permettra.

Nettoyage route des vignes : le service technique a remis en état les abords, les cunettes et balayé la route du Praz.

Travaux route de la Leissière : début juin pour une durée d'environ trois semaines.

Sécurité RD 86 : mise en place des écluses avant réalisation de deux passages surélevés pour limiter la vitesse. de la police municipale pour son intervention.

Location studio mairie : Le studio de la mairie est loué depuis le 3 mai 2019.

Régularisation parcelles route de La Leissière sur la commune de Les Chapelles.

Sur la route de La Leissière, le virage au lieu dit "Les

Bellentrais" se situe sur la commune de Les Chapelles, le conseil communal a émis un avis favorable pour que la commune de Valezan acquiert les parcelles concernées. Monsieur Guy Pellicier se mettra en relation avec le maire des Chapelles et le service urbanisme pour étudier le dossier et régulariser la situation.

Régularisation des homonymes sur les de la commune de La Plagne Tarentaise.

Dans le cadre de l'avancement du projet d'adressage, et à la suite des réunions organisées dans chacune des communes, une commission La Plagne Tarentaise est programmée mi-mai pour traiter les dernières homonymies entre commune. Pour la commune de Valezan trois rues sont en doublon;

- Rue du Four à Pain (Rue du Four à La Côte d'Aime, Ruelle du Four à Bellentre)
- Rue de la Montagne (route de la Montagne à La Côte d'Aime)
- RD 86 (RD 86 à La Côte d'Aime)

Le conseil communal propose de corriger les nominations comme suit :

- Rue du Four : Rue des Iris
- Rue de la Montagne : Route de La Leissière
- RD 86 : Route Balcon

DIVERS

• Permanence élection du 26 mai 2019, le tableau est validé.

• Le conseil d'école aura lieu le 21 mai 2019 à 18 heures en présence de l'inspecteur d'académie.

• Démonstration d'un déroulement d'une journée d'élection aux élèves de l'école de Valezan sur demande de l'institutrice le vendredi 24 mai 2019.

• Départ de madame la Directrice Générale des Services de La Plagne Tarentaise pour Le Grand Bornand en Haute Savoie, début juillet 2019.

CÉRÉMONIES DE LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE -

MACOT LA PLAGNE



Mercredi 08 mai, Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et Georges Bérard, président de l'association des anciens combattants avaient convié la population à la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale. Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Auguste Picollet, conseiller départemental, du Général Patrick Blervaque, des anciens combattants, des élus, des pompiers de La Plagne et d'Aime, du Major Decarpigny de la brigade de gendarmerie d'Aime, de l'harmonie d'Aime et de la chorale des Aînés. Suite au dépôt de gerbe, Jean-Luc Boch et Georges Bérard ont lu les discours transmis par l'Union Française des Anciens Combattants et par la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées. Ensuite, Jade, Romane, Isaë et Lilou, élèves à l'école de Macot chef-lieu, sont venus lire un très beau poème «La liberté» de Paul Eluard en hommage aux victimes de la guerre.

BELLENTRE



En présence des représentants du monde combattant, de Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, d'Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, des élus, des enfants des écoles et d'une forte participation de la population Bellentraine, le 74 e anniversaire de l'armistice de 1945 a été célébré une fois de plus, dans la plus pure tradition. Une gerbe a été déposée au monument aux morts puis à la stèle Auguste Mudry, député maire, résistant, précurseur et fondateur de la station de Montchavin-les-Coches.

Au cimetière, Francis Dancre, président de l'association des anciens combattants et les porte-drapeaux de la Fédération nationale des anciens combattants ont rendu hommage aux victimes de toutes les guerres.

LA CÔTE D'AIME



La commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale a eu lieu à la Côte d'Aime en présence de Jean Luc Boch, maire de la Plagne Tarentaise, Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, d'André Silvestre, président de l'association des anciens combattants et les portes drapeaux, et les élus. Malgré la pluie, la population s'était déplacée pour rendre hommage aux victimes de la guerre et se recueillir autour du monument aux morts.

VALEZAN



Monsieur Pierre Gonthier, maire délégué de Valezan, La Plagne Tarentaise, avait convié les élus, l'association des anciens combattants et les habitants à venir se recueillir autour du monument aux morts du village, ce mercredi 08 mai 2019 à 11h30. Malgré la pluie, l'assemblée a pu commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale et rendre hommage aux victimes de cette terrible guerre.

Suite au dépôt de gerbe, monsieur Pierre Gonthier et le président des anciens combattants ont lu les discours officiels. La commémoration s'est terminée autour du vin d'honneur offert par la municipalité.

Fête de la musique Vendredi 21 juin 2019 17h-19h

Christophe Favre et son accordéon.
Place Charles de Gaulle - Macot chef lieu

Kermesse et vide grenier de l'école de Macot Samedi 22 juin 2019

Organisée par l'Association des parents d'élèves de Macot chef-lieu. cour de l'école et rue principale.
information et inscription vide grenier et repas du soir
apemacot@orange.fr

Permanence le 17 juin de 18h à 19h et le 18 Juin de 19h à 20h dans la salle sous le groupe scolaire de Macot chef-lieu.

Vide grenier à partir de 8h00 et kermesse à partir de 13h30.

Soirée dansante avec le groupe NOiz.

Journée des sentiers Samedi 22 juin 2019

Organisée par le Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime - Valezan

Rendez vous 7h30 place de la mairie de La Côte d'Aime - Nettoyage - Réhabilitation, entretien des sentiers communaux. Et du patrimoine. Repas offert le midi.

Motor Sportive Day Samedi 28 juin 2019

9e édition

Montchavin La Plagne

Rassemblement de supercars et belles sportives avec baptêmes payants au profit de l'ODP. Nombreuses animations et restauration sur place. 30€ à 60€

Tél : 04 79 07 82 82 -info.montchavin@la-plagne.com

Montée Julien Lizeroux 14 juillet 2019

La Plagne

Montée cycliste sur la route de la Plagne

Tél 04 79 09 02 01 -info@la-plagne.com

Fêtes musicales 30 juillet 2019 à 18h30

Eglise Saint Nicolas à Macot Chef lieu
concert

La famille Mendelssohn (Fanny et Félix)

Programme:

- Fanny Mendelssohn quatuor à cordes
- Felix Mendelssohn Romances sans paroles, transcrites pour sextuor à cordes
- Felix Mendelssohn Octuor à cordes

Tarif : 16 €, adultes

12 €, adhérents - 6 €, enfants et étudiants

Ouverture des stations
pour l'été 2019

Montchavin-les-Coches :
du samedi 29 juin
au samedi 31 août 2019
Plagne Altitude et Montalbert :
du samedi 6 juillet
au samedi 31 août 2019

COURSE CYCLISME

L'étape du tour, **le 21 juillet 2019** et le Tour de France, **le 27 juillet 2019** traverseront les communes déléguées de Bellentre et de Macot La Plagne par la RD220.

Des restrictions de circulation seront mises en place tout au long de l'itinéraire des coureurs. Toutes les informations pratiques, les restrictions de circulation et les horaires de passages des coureurs vous seront communiqués ultérieurement.

Le Tour de Tarentaise, **le 1er août 2019**, sera présent sur la commune déléguée de Bellentre avec une étape Les Coches-Les Coches (en passant par Macot La Plagne, Aime-la-Plagne, Granier, Valezan, Bourg Saint Maurice, Landry).

MODIFICATIONS DE FRÉQUENCES TNT

Le 25 juin 2019, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Pour avoir plus d'information et savoir si vous êtes concernés, rendez vous sur www.recevoirlatnt.fr ou contactez le 0970818818 (appel non surtaxé)

DÉCHETS VERTS

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que vos déchets ne doivent pas être déposés dans l'enclos réservé pour les déchets verts issus du cimetière.

Les déchets et déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie de Valezan ou aux bennes de la grangette le samedi. Merci de faire preuve de civisme et de respecter les lieux mis à disposition.

Ne ratez pas
Les 30 ans de la 6000D
Du 26 au 28 juillet 2019
La Plagne
6D découverte, 6D kids, 6D lacs, 6D
bob, 6D verticale, 6D aventure
6000D et 6000D en équipe